

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16312**

### Intitulé

BEP : Brevet d'études professionnelles Photographie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°12	Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du BEP Photographie est toujours intégré au sein d'une équipe. Ses compétences techniques et artistiques lui permettent de participer à la réalisation de prises de vue en respectant les consignes : à partir d'un cadrage et d'un format d'image imposés, il utilise, le cas échéant, un éclairage existant et effectue tous les réglages nécessaires aux prises de vue.

Ses compétences et ses connaissances dans l'utilisation des logiciels de traitement des images lui permettent de participer également à leur traitement et à leur archivage en fonction d'une attente.

Grâce à son intérêt pour les techniques de création numériques modernes il est capable de suivre et d'intégrer les évolutions de la profession. Son aptitude au travail en équipe et ses qualités professionnelles lui permettent de s'adapter rapidement à toutes les situations du métier.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Agences magazines, généralistes ou spécialisées,
- Studios privés ou d'entreprises,
- Services photo de collectivités locales, d'institutions, de maisons d'édition...,
- Commerce de détail de matériels photographiques.

Opérateur en magasin photo, photographe portraitiste, photographe de studio, opérateur post production, technicien de laboratoire photo

### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1201 : Photographie

E1203 : Production en laboratoire photographique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme est constitué de cinq unités obligatoires :

- Étude technologique et artistique d'une production photographique
- Réalisation d'une production photographique
- Français, histoire-géographie, éducation civique
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 16312 - UNITÉ UP1 Étude technologique et artistique d'une production photographique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier la demande</li><li>- Approfondir les données</li><li>- Expliciter ses choix techniques et artistiques</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 16312 - UNITÉ UP2 Réalisation d'une production photographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les équipements de prise de vue et de traitement des images</li> <li>- Effectuer une prise de vue</li> <li>- Traiter les images</li> <li>- Conserver, archiver des images</li> <li>- Établir les relations avec les partenaires</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 16312 - UNITÉ UG1 Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rentrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</li> </ul> <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer le thème d'étude dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme</li> <li>- Exploiter des documents pour analyser une situation historique ou géographique</li> <li>- Maîtriser des outils et des méthodes</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 16312 - UNITÉ UG2 Mathématiques et sciences physiques et chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- Expérimenter, simuler</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 16312 - UNITÉ UG3 Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :**

Articles D337-26 à D.337-50 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 05 mars 2013 portant création du brevet d'études professionnelles Photographie.

Première session : 2014

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**